



FEDERATION SENEGALAISE DE FOOTBALL

COMMISSION ELECTORALE

Dakar, le19 JUIN 2021.....

COMMUNIQUE N° 3

La Commission Electorale de la Fédération Sénégalaise de Football porte à votre connaissance que la date de l'Assemblée Générale Elective de l'instance fédérale est fixée le samedi 07 août 2021 à Dakar.

Les élections concernent les postes de président (article 4.a) et de membres du Comité Exécutif (article 34.c).

Le candidat au poste de membre du Comité Exécutif (le Président inclus) ne doit pas être âgé de moins de 21 ans et de plus de 80 ans. Ils doivent avoir déjà travaillé dans le football, ne doivent pas avoir été jugés coupables précédemment d'une affaire correctionnelle ou criminelle et doivent résider sur le territoire du Sénégal.

1- Pour l'élection du président

Seuls les membres de la fédération sont habilités à présenter des candidatures au poste de président.

Le dossier de Candidature est constitué :

- d'une proposition de candidature signée par un membre de la fédération contenant les mentions sur l'entité qui présente la candidature et l'identité du candidat ;
- d'une photocopie de la Carte Nationale d'Identité légalisée du candidat ;
- d'un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- d'un certificat de résidence du candidat ;
- d'une attestation de service délivrée par une entité dépendant de la fédération Sénégalaise de Football qui prouve que le candidat a déjà travaillé dans le football.

2- Pour l'élection des membres du Comité Exécutif

Le candidat à l'élection de membre du Comité Exécutif doit être proposé par au moins un membre de son collège ou de sa catégorie.

Les seize (16) membres du Comité Exécutif à élire sont :

- Les clubs de Ligue1 : Trois (03)
- Les clubs de Ligue 2 : Deux (02)
- Les clubs du championnat national amateur : Trois (03)
- Les ligues régionales : quatre (04)
- Le football féminin : Un (01)
- Le football Spécifique (Beach Soccer et Futsal) : Un (01)
- L'Association Nationale des Arbitres de Football du Sénégal : Un (01)
- L'Association Sénégalaise de Médecine du sport : Un (01)

Le dossier de candidature est constitué des éléments suivants :

- d'une proposition de candidature signée par un membre du collège ou de la catégorie contenant les mentions sur l'entité qui présente la candidature et l'identité du candidat ;
- d'une photocopie de la Carte Nationale d'Identité légalisée du candidat ;
- d'un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- d'un certificat de résidence du candidat ;
- d'une attestation de service délivrée par une entité dépendant de la fédération Sénégalaise de Football qui prouve que le candidat a déjà travaillé dans le football.

Les candidatures doivent être envoyées par courrier recommandé ou déposées contre un accusé de réception au Secrétariat Général de la FSF au plus tard le 7 juillet 2021 à 00heure

Pour toute information complémentaire, se rapprocher de Monsieur Victor Seh CISSE, Secrétaire Général de la FSF (tél : 775661080)

